

Monsieur le commissaire enquêteur,

Propriétaire de la Tour de Ry, un monument historique classé (<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00105438>) situé sur la commune de Coussay, qui était en état de péril avancé et dont je poursuis la restauration, à la suite de mes parents, depuis 1993, je **m'oppose fermement au projet éolien sur la commune de Doussay**, refusé une première fois par la préfète de la Vienne, aujourd'hui devenue première ministre de la France, Madame Elisabeth Borne le 14 octobre 2014, notamment en raison de la présence de l'outarde canepetière (une espèce en voie de disparition dans les plaines <https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/conservation-d-especes-menacees/especes-prioritaires/outarde-canepetiere>) ainsi que de la grande sensibilité patrimoniale du site d'implantation.

De fait, presque 9 ans après cette décision préfectorale, **les raisons invoquées à l'époque par Madame Borne non seulement sont encore valables mais en plus se sont nettement renforcées.**

**- Au niveau de la sensibilité à l'avifaune, la plaine de Doussay a depuis été classée en 2021 ZNIEFF de type 1**

en raison de la présence "du cortège des oiseaux de plaines, Outarde canepetière, Oedicnème criard, Busards sp, Bruant ortolan. A noter la présence du Vanneau huppé nicheur"

[https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2021\\_08\\_decision\\_znieff\\_poitou-charentes.pdf](https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2021_08_decision_znieff_poitou-charentes.pdf) La LPO de la Vienne, à l'initiative de ce classement, a dit et redit avoir observé dans les dix dernières années des outardes sur zone.

Le promoteur éolien semble n'avoir pas pris en compte ces données, alors qu'il est de notre devoir collectif de protéger cette espèce emblématique de l'extinction.

Dans son avis du 10 juin 2022, la MRAE a d'ailleurs souligné les manques de l'étude d'impact et les risques du projet car "Le site révèle une forte sensibilité environnementale et des enjeux significatifs notamment pour l'avifaune, avec la présence d'espèces protégées telles l'**Outarde canepetière ou encore l'Oedicnème criard**. Or le projet actualisé en 2022 n'apporte pas d'élément d'amélioration de la prise en compte de l'environnement sur ce point, et la modification des caractéristiques des aérogénérateurs accentue l'impact potentiel du projet sur la faune volante. **La MRAE considère que le travail de recherche d'une implantation alternative du projet permettant un évitement plus complet des secteurs sensibles pour la biodiversité n'a pas été menée à son terme.**

["https://www.vienne.gouv.fr/contenu/telechargement/33873/193509/file/avis\\_12787\\_%C3%A9olien\\_Doussay\\_86\\_MRAE\\_sign%C3%A9.pdf](https://www.vienne.gouv.fr/contenu/telechargement/33873/193509/file/avis_12787_%C3%A9olien_Doussay_86_MRAE_sign%C3%A9.pdf)

- Au niveau de la sensibilité patrimoniale, l'étude d'impact a été particulièrement bâclée à l'origine. **L'impact sur la Tour de Ry a ainsi été totalement ignoré** alors que ce monument classé se situe à 2,8 km de l'aire d'implantation. De fait, les photomontages suivants, réalisés avec le concours de l'association Vents du Lençloîtrais laissent présager d'une covisibilité avec le monument classé depuis la route D41 reliant Coussay au hameau de Nantilly

De même qu'une covisibilité avec la façade datant de la Première Renaissance, dont l'architecte en chef des monuments historiques a souligné le caractère rarissime.

Par ailleurs, dans son refus de 2014, la préfète de la Vienne avait souligné les visibilités sur le projet éolien depuis le château de Purnon (commune de Verrucy), classé au titre des Monuments Historiques, emblématique du département. A l'époque, ce château, en l'état de péril, ne bénéficiait pas de projet de restauration. La donne a changé depuis: **le château a été repris en**

**2020, sélectionné par la mission Bern pour le patrimoine (aide de 300 000 €) et près de 1,7 million€ de travaux sont prévus, portés à 60% par l'Etat avec un projet d'ouverture à la visite à la clé, comme détaillé sur le site du Ministère de la Culture <https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Nouvelle-Aquitaine/Actualites/Restaurer-chateau-Purnon-Verrue-Vienne-chantier-Drac-Nouvelle-Aquitaine-mission-patrimoine>**

Il serait difficilement concevable que ce projet, soutenu à bout de bras par l'Etat, soit, dans le même temps, fragilisé par l'apparition d'un projet éolien en visibilité depuis le château et en covisibilité avec une partie des communs et du parc classés, comme l'atteste le photomontage suivant.

Enfin, le château de Coussay (classé monument historique) est également concerné par des visibilités et **l'étude d'impact aurait dû traiter de l'impact sur le château de Rochefort** (commune de Mirebeau, monument historique) appartenant au Site Patrimonial Remarquable de Mirebeau, et depuis lequel des visibilités sont aussi probables (cf photomontage suivant)

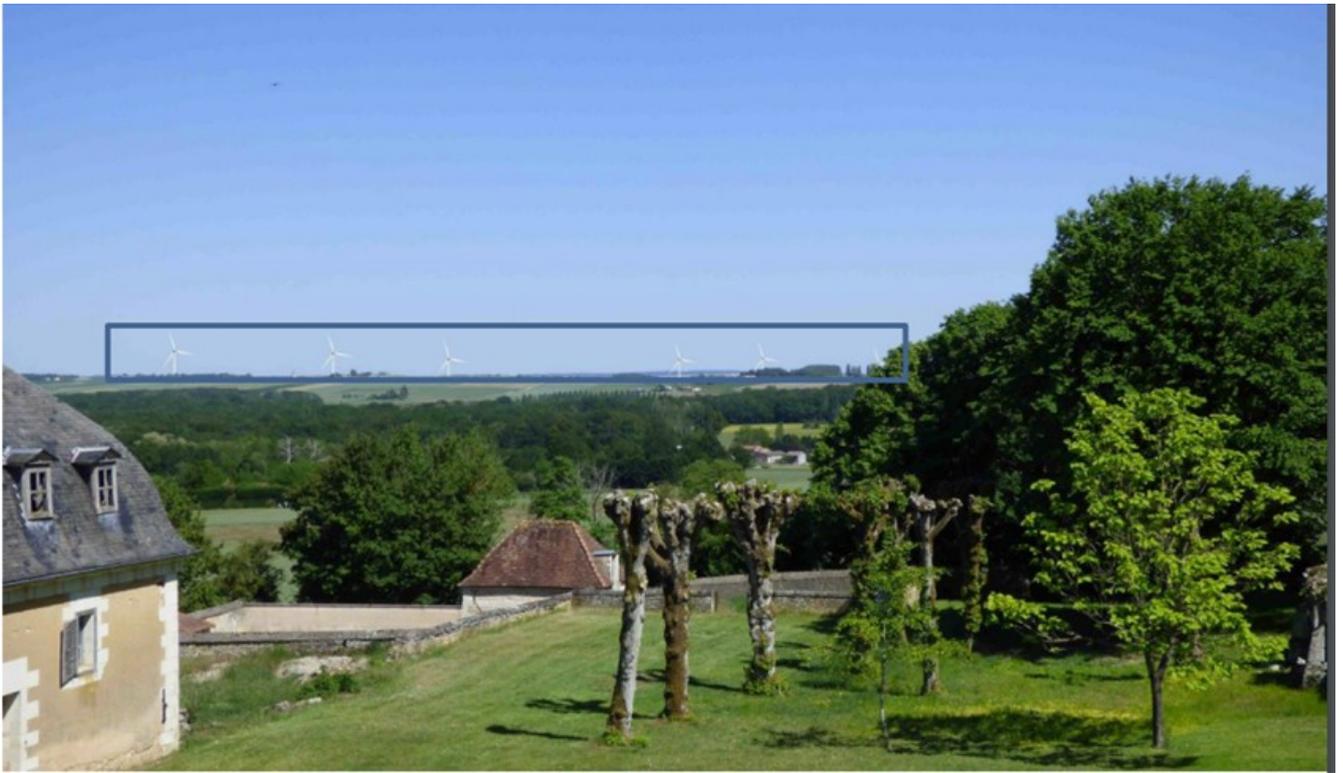
Ainsi, les motifs de refus du parc en 2014, notamment en raison de la grande sensibilité du site d'implantation à l'avifaune et au patrimoine, se sont empirés. Le site a été classé ZNIEFF de type 1 en 2021 et le monument emblématique de Purnon bénéficie depuis 2020 du plus grand chantier de restauration du département avec le secours massif de l'Etat.

Aussi, il apparaît qu'une implantation d'un parc éolien à Doussay serait hautement préjudiciable à la faune, au patrimoine et donc aux hommes de ce territoire. C'est pourquoi je vous redis mon opposition ferme à ce projet, et vous demande d'émettre un avis défavorable, conformément à l'avis de la MRAE.

Je vous prie de croire, monsieur le commissaire enquêteur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre de Feydeau





*Photomontage réalisé depuis le mur d'enceinte Nord/Est du château de Rochefort*